

**www.e-rara.ch**

**Voyage en Sibérie fait par ordre du roy en 1761**

**Chappe d'Auteroche, Jean**

**A Paris, M. DCC. LXVIII**

**ETH-Bibliothek Zürich**

Shelf Mark: Rar 9313

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-15633>

Du gouvernement de Russie, depuis 861 jusqu'en 1767.

---

**www.e-rara.ch**

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

---

**Nutzungsbedingungen** Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

**Terms of Use** This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

**Conditions d'utilisation** Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

**Condizioni di utilizzo** Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

---

D U G O U V E R N E M E N T  
D E R U S S I E ,

*Depuis 861 jusqu'en 1767.*

SUIVANT les Annales de la Pologne & de la Russie, ce dernier Etat a été gouverné par une suite de Souverains, Grands-Ducs ou Czars, issus de la même Famille, depuis l'année 861 (1) jusqu'en 1596. Le premier de ces Souverains s'appelloit Rurich, & le dernier Fédor Iwanowich. Dans cet intervalle de plus de sept cents ans, les aînés ont toujours succédé de droit, sans éprouver aucune contestation de la part de leurs Freres ni de leurs Sujets. Cette longue filiation sembleroit prouver que les Russes jouissoient alors du prix de la liberté. Les mêmes Annales, & tous les Historiens, nous représentent cependant cette Nation gouvernée par des Souverains despotes. Ce Gouvernement étoit, selon toutes les apparences, adouci par des usages particuliers, puisqu'on ne voit pas que l'Etat ait souffert de grands troubles jusqu'à la mort de Fédor Iwanowich.

Fédor Iwanowich mourut en 1596 sans enfants. Quelques Historiens prétendent que ce Prince fut empoisonné, avec sa Fille, par Boris Godonou, son Ministre & son Favori. La Princesse mourut avant son Pere. Boris Godonou ayant acquis la plus grande autorité sous le Regne du Czar Fédor, fit assassiner à Uglicz en 1597 le jeune Démétrius, héritier légitime (2) : il se défit de l'Assassin dont il s'étoit servi : on rasa par son ordre le Château d'Uglicz, & l'on égorga une partie des Habitants de la Ville, pour prouver

---

(1) Suivant quelques autres Historiens, depuis l'année 700.

(2) Ce Prince étoit Frere du Czar Fédor, par une autre Mere,

son innocence, & donner une marque éclatante de son attachement à la Famille Royale. Ce Tyran despote ne s'en tint pas là ; il fit périr sous différents prétextes tous les Princes qui pouvoient avoir des prétentions au Trône, toutes les personnes en place qui leur étoient attachées ; & entassant crimes sur crimes, Boris monta sur le Trône en 1598, & se fit couronner par la Nation consternée. Assis sur un Trône qu'il a teint du sang de ses Rois, la crainte & la méfiance l'environnent. Cet Usurpateur ne voit autour de lui que des traîtres ou de nouveaux Prétendants : le plus léger soupçon lui fait rendre un Arrêt de mort contre celui qui l'a fait naître : le sang innocent ne cesse de couler ; le glaive de la tyrannie étincelle de toutes parts, le crime devient une vertu ; & la vertu gémissante, avilie, n'ose plus se montrer. Boris établit par de nouveaux forfaits l'esclavage le plus affreux, & croit s'assurer le Trône ; mais il en est chassé presqu'aussi-tôt par un nouvel Usurpateur, qui est assassiné lui-même en 1606. La Russie ne présente plus qu'un état de désordre : les Prétendants au Trône se multiplient ; ils sont successivement assassinés ou détrônés ; les troubles augmentent chaque jour, & se perpétuent jusqu'en 1613.

Quoique la Russie n'eût jamais été un Royaume électif, la Nation fut obligée dans cette circonstance de se choisir un Souverain : Michel Romanof, grand-pere du Czar Pierre, fut élu la même année par une Assemblée des principaux Boyards, & les Russes se soumirent à un jeune homme de quinze ans, sans rien exiger de lui (1). La facilité que les Russes eurent alors de changer l'ancienne forme du Gouvernement, suppose, puisqu'ils ne l'ont pas fait, qu'ils n'avoient aucune idée de la liberté, ou qu'ils étoient bien avilis.

Son Fils, Alexis Mikaelowitz, monta sur le Trône en 1645, sans autre forme d'élection. Son Regne fut troublé par des séditions & des

---

(1) M. de Voltaire, Tome I, page 80, édition de Paris, chez Panckoucke.

guerres intestines, occasionnées la plupart, à ce qu'il paroît, par le despotisme avec lequel Morozou, Favori du Czar, gouvernoit l'Empire. M. de Voltaire observe » que cette partie du Monde étoit celle » où les hommes étant le moins gouvernés par les mœurs, ne l'étoient » que par les supplices ; & de ces supplices affreux naissoit la servi- » tude (1).

La servitude s'accrût de plus en plus après la mort du Czar Alexis, arrivée en 1677. Ce Prince avoit été marié deux fois. Il laissa de son premier mariage deux Princes, Fédor, Iwan, & six Princesses ; & du second mariage, Pierre I<sup>er</sup> & une Princesse. Fédor monta sur le Trône à l'âge de quinze ans, & mourut sans enfants en 1682 (2). Fédor avant d'expirer, voyant que son Frere Iwan, trop disgracié de la Nature, étoit incapable de régner, nomma pour héritier des Russes son second Frere, Pierre, qui n'étoit âgé que de dix ans. La Princesse Sophie, Fille de Fédor du premier lit, conçut le dessein de se mettre à la tête de l'Empire. Cette Princesse, d'un esprit aussi supérieur que dangereux, ne cessa pendant sept ans environ d'exciter les révoltes les plus sanglantes. Dans ce temps de trouble, ce n'étoient que trahisons & meurtres publics. La Nation est dans la confusion & dans le désordre. Les Strelits font couler le sang de toutes parts, & exercent des cruautés inouïes. La vie du Souverain n'est pas plus en sûreté que celle des Sujets. Sophie est enfin renfermée dans un Couvent : mais la Nation, accoutumée aux supplices & aux attentats, fait toujours redouter les mêmes forfaits. Pierre I<sup>er</sup> gouverne seul l'Empire en 1689, conçoit le dessein de réformer sa Nation, & de la civiliser : mais plus absolu qu'aucun des Souverains ses prédécesseurs, il resserre les liens de l'esclavage. On connoît les vastes projets de ce grand Homme. Il meurt au milieu de ses travaux en 1725, & l'Impératrice Catherine sa Femme, en 1727.

(1) M. de Voltaire, page 83.

(2) M. de Voltaire, page 87 & suivantes.

Pierre Alexiowitz , petit-fils de Pierre I<sup>er</sup> , monte sur le Trône , & meurt en 1730. Le Prince d'Olgorouki , & le Comte d'Osterman , qui composoient le Haut Conseil , supprimerent le Testament de l'Impératrice Catherine , & répandirent le bruit que Pierre II avoit désigné en mourant , la Princesse Anne , Duchesse douairiere de Courlande. Elle étoit fille de Jean , frere aîné de Pierre I<sup>er</sup> (1) , mais d'un autre lit. Cette Princesse , exclue du Trône par les enfants de Pierre I<sup>er</sup> , fut obligée de consentir à des conditions qui bernoient son autorité. Le Prince d'Olgorouki , & le Comte d'Osterman , s'étoient proposé de rester les maîtres du Gouvernement : mais à peine fût-elle sur le Trône , qu'elle reprit l'autorité des Souverains ses prédécesseurs.

Cette Princesse avoit amené avec elle son Favori Biren , natif de Courlande. Il gouverna les Russes avec un Sceptre de fer , sous le nom de l'Impératrice Anne. Il semble qu'il méditoit dès lors le projet de les gouverner un jour en Souverain. Biren subjuga la Nation par les supplices & les exils en Sibérie. L'Impératrice Anne le fit déclarer Duc de Courlande après la mort du dernier Prince de la Maison de Ketler ; & quand elle mourut en 1740 , elle le désigna pour Régent de l'Empire , jusqu'à la majorité du fils de sa niece , âgé de deux mois. Ce jeune Prince fut reconnu Empereur sous le nom d'Iwan ou de Jean III ; & le Duc de Biren , quoiqu'odieux à la Nation , eut le titre de Régent.

La Princesse de Brunswic , mere de l'Empereur , ne peut cependant supporter la domination du Régent : elle conçoit le dessein de la secouer , & choisit le Général Munic , Etranger en Russie , pour

---

(1) Le Testament de l'Impératrice Catherine , dont les dispositions n'avoient point été publiées , régloit la succession du Trône de Russie : la Duchesse de Holstein , & la Princesse Elifabeth , filles de Pierre I<sup>er</sup> & de l'Impératrice Catherine , devoient succéder à Pierre Alexiowitz. Stralemborg , Tome I , page 225.

remplir ses vues. Munic connoissoit Biren & les Russes : il répondit à la Princesse , que s'étant occupée de ce projet , elle couroit les plus grands risques d'être arrêtée avec ses Partisans , si Biren ne l'étoit dans vingt-quatre heures. Munic se charge de cette commission , & se retire aussi-tôt. Afin d'éloigner toutes les inquiétudes du Régent , il prend le chemin de la maison de Biren , pour aller lui faire une visite : il revient sur ses pas à moitié chemin , dans la crainte d'être suivi par quelque espion de la Princesse , & d'être soupçonné de trahison. Il va chez lui , & n'en sort qu'à minuit le 18 Novembre 1740 , avec quelques Soldats de confiance. Il arrête Biren dans son lit : on l'envoie quelques jours après en exil en Sibérie ; il y est enfermé dans une maison bâtie au milieu d'un marais , & la Princesse de Brunswic est reconnue Régente.

Les différentes révolutions que la Russie avoit éprouvées en préparoient de nouvelles , & en facilitoient les moyens. Ce Peuple , toujours esclave , n'étoit lié à son Souverain ni par les Loix ni par l'amour : l'intrigue & le droit du plus fort offroient le Trône à quiconque osoit s'en emparer.

Lestoc , Chirurgien étranger , attaché à la Princesse Elisabeth ; fille de Pierre I<sup>er</sup> , forme le projet de la placer sur le Trône , de concert avec un Ministre d'une Puissance d'Europe. Cette révolution est sur le point d'être exécutée , quand la Régente en est avertie par des avis qu'elle reçoit de Bruxelles. Elle fait venir la Princesse Elisabeth , lui en fait part aussi-tôt , persuadée qu'elle ne pourra lui en imposer dans ce premier moment de surprise. La contenance de la Princesse Elisabeth , & sa douceur , persuadent la Régente de son innocence. Elisabeth retourne chez elle , dit à Lestoc que la Conjururation est découverte , & qu'elle renonce à l'Empire. Lestoc l'écoute , sort , & va tout disposer pour la placer dans quelques heures sur le Trône.

Lestoc , après avoir vu les principaux Conjurés , se rend au

Billard vers huit heures du soir : il y trouve une personne suspecte ; il étoit nécessaire de l'empêcher de parcourir la Ville. La passion de cet espion pour le jeu lui en procure un moyen aisé. Il l'engage à jouer quelques parties de Billard, & le retient jusqu'à l'arrivée d'un de ses Emissaires. Dès-lors Lestoc termina promptement la partie. Il sortit presque aussitôt, & alla se promener autour du Palais, pour voir si tout étoit dans l'état ordinaire. Il se rendit après cela sur la Place, & y attendit jusqu'à onze heures un autre Emissaire qu'il avoit envoyé chez le Général Munic & chez Osterman, premier Ministre. Sur l'avis qu'il reçoit que tout est tranquille, il retourne chez la Princesse Elisabeth, & fait conduire deux traîneaux dans sa cour. Il lui annonce d'un air satisfait, que tout est disposé pour la placer sur le Trône. Elle rejette toutes les propositions, & ne veut plus en entendre parler. Il tire alors de sa poche deux petits Tableaux faits à la hâte sur des cartes à jouer. Un de ces Tableaux représentoit la Princesse Elisabeth dans un Couvent : on lui coupoit les cheveux, & Lestoc étoit sur l'échafaud. Elle étoit représentée dans l'autre montant sur le Trône, aux acclamations du Peuple. Lestoc, en lui donnant ces deux Tableaux, lui dit de choisir entre les deux états. Elle choisit le Trône.

Lestoc ne l'entretient plus que du succès de l'entreprise : il l'engage à prendre le Cordon de l'Ordre de Russie, & la conduit à son traîneau. Il se place derrière avec feu M. de Woronzof, pour lors Page de la Princesse. Deux Officiers étoient dans l'autre traîneau. Elisabeth accompagnée de quatre personnes, prend le chemin du Palais pour s'emparer de l'Empire. Vingt Soldats gagnés attendoient cependant la Princesse sur son passage. Elle va d'abord au Corps-de-Garde. A la vue de cette petite troupe, le Tambour veut sonner l'allarme. Lestoc creve d'un coup de couteau la peau de la caisse. La Princesse paroît en même-temps avec cet air noble qui lui captivoit tous les cœurs : elle dit aux Soldats en peu de mots, que fille de Pierre I<sup>er</sup> elle avoit seule droit

au Trône que la Régente avoit usurpé ; leur ordonne de lui prêter serment de fidélité , & de la suivre. Elle parloit à des Esclaves : ils se prosternent , & se joignent à sa petite troupe. Lestoc distribue les gens affidés dans les postes les plus délicats , & garde auprès de lui les autres : il est sûr de leur fidélité , parce qu'il sera toujours à portée de les commander. Tous les Gardes du Palais se rendent au seul commandement d'Elisabeth. Elle parvient enfin à la porte de l'Appartement de la Régente , qui étoit dans le plus profond sommeil : elle avoit à ses côtés l'Empereur son fils , le jeune Iwan. Elisabeth trouve pour la première fois de la résistance : l'Officier de garde présente la baïonnette ; se met non-seulement en devoir de défendre l'entrée , mais même menace de donner la mort à tous ceux qui oseront se présenter. Lestoc lui crie à l'instant : *Malheureux , que fais-tu ? demande grace à l'Impératrice.* L'Esclave trahit sa Souveraine. Elisabeth entre dans l'Appartement avec sa suite. La Régente s'étoit éveillée au bruit qu'elle avoit entendu. La Princesse Elisabeth l'aborda la première. *Hé quoi ! c'est vous , Madame ,* dit la Régente. Elle fut arrêtée aussi-tôt , transportée hors du Palais avec le petit Iwan son fils , & conduite dans la maison de la Princesse , avec les mêmes traîneaux qui avoient amené sa rivale. Elle y fut gardée soigneusement. Elisabeth sur le Trône de ses Peres , ordonne dans le Palais en Souveraine , & tout lui obéit. Pendant ce temps Lestoc envoie des Soldats affidés arrêter Munic & Osterman. Quelques heures sont à peine écoulées depuis l'instant que la Princesse Elisabeth est sortie de sa maison , que la Régente est détrônée. Tous les gens suspects sont arrêtés ; & cinq à six mille hommes prêtent serment de fidélité à la Princesse Elisabeth , déterminés à égorger la Régente & leur Empereur , si Elisabeth l'ordonne , ou à l'égorger elle-même , si la Régente peut commander un instant. Le bruit de l'avènement de la Princesse Elisabeth au Trône commençoit cependant à se répandre : mais les personnes qui annonçoient cette nou-

velle dans le Public, étoient regardés comme des gens dangereux ; on les fuyoit sans leur répondre.

Lestoc avoit tout prévu. Pendant qu'il conduisoit au Trône sa Souveraine, on imprimoit le Manifeste qui proclamait Elisabeth Impératrice ; & le Soleil parut à peine sur l'horison, qu'elle fut reconnue dans la Capitale, & bien-tôt par toute la Nation.

La Régente, renvoyée d'abord dans ses Etats avec son fils, étoit déjà à Riga lorsqu'elle fut arrêtée d'après de nouveaux ordres. Reconduite à Saint-Pétersbourg, on l'enferma pour toujours, ainsi que son fils. Munic & Osterman furent exilés en Sibérie ; & dans cette révolution du 5 au 6 Octobre 1741, il n'y eut pas une goutte de sang répandu. L'Impératrice Elisabeth régna jusqu'en 1762, tourmentée souvent par la crainte d'être détrônée à son tour. Elle fit venir son neveu, Duc de Holstein, & lui fit épouser une Princesse d'Anhalt-Zerbst.

Lestoc, attaché à sa Souveraine dès l'enfance de cette Princesse, jouissoit de la rare faveur d'en être chéri sincèrement, quoiqu'il lui eût mis la Couronne sur la tête. Il est fait Comte de l'Empire, & épouse une des Filles d'Honneur de l'Impératrice. Sa Majesté ne cesse de le combler de bienfaits : mais au moment qu'il a le plus grand crédit, Bestuchef, son ennemi déclaré, fin & rusé, fait éclater une trame qu'il ourdissoit depuis long-temps. Il obtient de la foiblesse de l'Impératrice Elisabeth, de faire arrêter Lestoc & sa femme. Ils sont envoyés en exil en Sibérie, & tous leurs biens sont confisqués. Bestuchef à son tour est exilé de même. La Cour de Russie paroît à l'extérieur plus tranquille pendant quelque temps : mais dans l'intérieur l'envie, la jalousie, la méfiance parcourent ce vaste Palais. Le Grand-Duc ne vit plus avec sa femme. La Princesse d'Anhalt-Zerbst, née dans un Pays libre, & élevée au milieu des Muses & des Arts, n'est point abattue par cette disgrâce. Son génie & des connoissances acquises lui procurent les plus grandes ressources. Elle

trouve la tranquillité au milieu des tumultes de cette Cour. Cette Princesse n'avoit épousé le Duc de Holstein que sur le droit qu'on lui avoit accordé de pouvoir succéder au Trône. Dans sa retraite elle ne s'occupe plus que d'acquérir la connoissance des hommes, & le talent de les gouverner. Ne voulant rien ignorer, elle passe ses moments de loisir à cultiver les Sciences, les Arts & les Lettres. Elle reconnoît des talents dans la Princesse Daschkof: elle l'associe à ses amusements. Mais le Grand-Duc, jaloux même de ses plaisirs, l'oblige de prendre des précautions pour vivre avec cette jeune Princesse, sœur de la Frayle de Woronzof. J'ai lu une Lettre de cette jeune Princesse sur l'Amitié: nos meilleurs Ecrivains ne la défavoueroient pas.

J'étois encore à Saint-Pétersbourg lorsque l'Impératrice Elisabeth, attaquée d'une longue maladie, faisoit toujours craindre pour ses jours. Elle étoit chérie de toute la Nation, & l'on redoutoit le Regne de Pierre III. Elle mourut au mois de Janvier 1762.

Pierre III monte en chancelant sur le Trône, dont il auroit peut-être été privé pour toujours, si l'Impératrice avoit vécu sept à huit jours de plus. Au moment de son avènement à l'Empire, quelques ordres mal entendus occasionnerent des troubles qui sembloient annoncer la révolution que tout le monde attendoit. Des Particuliers avoient même déposé leur fortune chez les Ministres de leur Nation. Mais un Russe, M. Glebof, avoit été assez hardi pour donner des conseils à Pierre III pendant la maladie de l'Impératrice. A l'instant de sa mort, Pierre III commande, & il est Empereur. L'Impératrice sa femme vient se prosterner à ses pieds; & frappant du front contre la terre, elle lui rend ses hommages comme sa première Esclave. Tous ses Sujets lui prêtent de même serment de fidélité, & il jouit paisiblement de l'Empire. Pierre III rappelle tous les exilés depuis l'Impératrice Anne, & je jouis à Saint-Pétersbourg du spectacle singulier d'y voir réunis Biren, Munic & Lestoc,

Pierre III quitte son ancien Palais pour habiter le nouveau, & laisse l'Impératrice dans le premier. Il se livre indécemment aux plaisirs & aux Fêtes, où l'on ne voit jamais l'Impératrice, pour qui les Russes ont toujours eu la plus grande vénération.

Un mois ne s'est pas écoulé depuis qu'il est sur le Trône, qu'il se fait conduire au Sénat, & déclare qu'il accorde la liberté à sa Noblesse. Cette nouvelle répand dans la Nation un excès de plaisir indicible. Dans ce premier moment d'enthousiasme, elle veut lui élever une Statue d'or massif. Quelqu'un fait la réflexion que l'Empire n'en contient pas assez pour remplir cet objet. La justesse de cette réflexion détermine les Russes à se borner à une Statue d'un pied de hauteur. Elle doit être placée dans le Sénat. On y substitue bientôt une Statue de bronze, & la Nation paroît enfin décidée pour une Statue de marbre.

La liberté que l'Empereur accorde à sa Nation exige cependant qu'il publie une Ordonnance à cet égard; & sur les représentations de quelques Ministres en place, Pierre III borne la liberté qu'il accorde à la Noblesse, à la permission de ne pas servir, & de voyager avec son agrément. Voici cette Ordonnance (1). Un Officier Russe veut en conséquence de cet Arrêt se retirer du service. Il en demande l'agrément à l'Empereur. — *Quel est ton Grade ?*

(1) O R D O N N A N C E

D E P I E R R E I I I. (\*)

**P**AR LA GRACE DE DIEU : Nous Pierre III, Empereur & Autocrateur de toutes les Russies, &c, &c, &c.

Ce n'est pas l'Europe, mais la plus grande partie de l'Univers, qui est le témoin irréprochable des travaux & des peines immenses, que le très prudent Monarque, le Souverain chéri, notre Aïeul PIERRE LE GRAND, Empereur de toutes les Russies, d'immortelle & glorieuse mémoire, a été obligé d'endurer, uniquement pour le bonheur & l'utilité de sa Patrie, en élevant la Russie à la connoissance parfaite des Affaires Militaires, Civiles & Politiques.

(\*) Cette Ordonnance a été imprimée en François à Saint-Petersbourg, telle qu'elle paroît ici.

*Capitaine. -- Hé bien , je te fais Lieutenant , & tu serviras ; & il servit Lieutenant.*

La familiarité de l'Empereur captive cependant une partie de la Nation : mais sa conduite publique & privée éloigne la plus sensée. Uniquement occupé de ses plaisirs , une révolution le fait descendre du Trône , & y place l'Impératrice. Dès l'instant la seule volonté de cette Princesse suffit pour disposer de la vie & des biens de ses Sujets : on ne paroît devant elle que prosterné , en lui jurant la plus grande fidélité , ainsi qu'aux Souverains ses prédécesseurs. Mais la mort inattendue de l'Empereur , & celle du jeune Iwan , lui assurent doublement l'Empire.

Le Souverain , dès le moment qu'il est sur le Trône , est supposé n'avoir plus de parents , & personne n'ose se réclamer de la Famille

Mais comme pour parvenir à ce but il étoit nécessaire , en premier lieu , de faire connoître à la Noblesse , comme au principal Ordre de l'Empire , combien sont grands par rapport à la prospérité du genre humain , les avantages dont jouissent les Etats éclairés , en comparaison des Nations innombrables enfoncées dans l'abîme de l'ignorance , le besoin extrême l'obligea en ce temps-là d'ordonner à la Noblesse Russe , en lui donnant des marques distinguées de sa bonté , de s'engager dans le Service Militaire & Civil ; & de plus d'instruire la jeune Noblesse , non-seulement en différentes Sciences , mais aussi en beaucoup d'Arts utiles , en les envoyant dans les Etats de l'Europe , & en établissant aussi en Russie , dans cette vue , différentes Ecoles , afin de recueillir d'autant plus promptement le fruit désiré.

Il est vrai que ces Réglemens parurent en partie dans le commencement durs , & insupportables à la Noblesse , en les tirant du repos , en les éloignant de leurs maisons , en les faisant servir contre leur gré , dans l'Etat Militaire ou dans d'autres Emplois. Il y en eut qui se cachèrent , en s'exposant par-là , non-seulement à la punition , mais même à perdre leurs biens , comme négligeant leur propre bien-être & celui de leur postérité.

Cet établissement , quoiqu'accompagné dans le commencement de quelque contrainte , a été suivi avec beaucoup d'utilité par tous ceux qui depuis Pierre le Grand ont occupé le Trône de Russie : & en particulier par notre très chere Tante l'Impératrice Elifabeth Petrovna , d'heureuse mémoire , qui , imitant les actions de l'Empereur son pere , a étendu & multiplié par sa protection la connoissance des Affaires Politiques , & les différentes Sciences dans l'Empire de Russie. Quant aux effets qui en ont été produits , nous voyons avec satisfaction , & tout véritable Enfant de la Patrie doit le reconnoître , que cela a procuré des avantages sans nombre. La grossièreté de ceux qui auparavant n'avoient aucun zèle pour

Royale,

Royale. Un Courtisan étranger ayant appris que Madame la Comtesse de Woronzof étoit alliée à l'Impératrice Elisabeth, crut avoir fait une découverte politique. Il fut aussi-tôt lui en faire compliment : elle pâlit, & lui dit qu'il se trompoit.

Il étoit défendu, sous peine de mort, de garder une Monnoie marquée au coin du jeune Iwan. Le Peuple n'oseroit jouer avec les Roubles où est l'empreinte du Souverain. On ne peut passer devant le Palais, vis-à-vis des appartements de l'Empereur, sans ôter son chapeau, ou baisser la glace, si l'on est en voiture ; sans quoi l'on est exposé à la brutalité des Soldats. Celui qui écrivoit en petits caractères

---

le bien public, est extirpée : l'ignorance a fait place à la saine raison ; l'Etat Militaire a des Généraux braves & habiles ; l'Etat Civil & la Politique, des gens savants & propres aux Affaires. Pour conclure en un mot, les sentiments nobles ont gravé dans les cœurs de tous les vrais Patriotes une fidélité & un amour sans bornes envers Nous, une grande ardeur & un zèle distingué pour notre Service ; ce qui fait que nous ne trouvons plus la même nécessité de forcer au Service, laquelle a existé jusqu'à présent.

Ainsi ayant égard aux circonstances ci-dessus exposées ; en vertu de la puissance que Dieu nous a donnée, Nous accordons par notre très haute grace Impériale, dorénavant, à perpétuité & pour toutes les Races à venir, à toute la Noblesse Russe, la liberté & la franchise ; en sorte qu'elle peut servir tant dans notre Empire que dans les autres Etats de l'Europe qui nous sont Alliés, suivant la teneur de la Constitution qui suit.

I. Tous les Gentilshommes qui se trouvent dans les différents Etats de notre Service, peuvent y rester autant qu'ils le souhaiteront, & que leur situation le leur permettra. Cependant il est défendu aux Militaires de demander leur congé, ni pendant la campagne, ni trois mois avant son ouverture : mais après la fin de la campagne, ceux qui sont dans le Service Militaire, tant au dedans de l'Empire qu'au dehors, peuvent demander leur congé à leur Chef ; & tous ceux qui sont à notre Service, dans quelque état que ce soit, savoir ceux des huit premières Classes, attendront la résolution de notre très haute confirmation, & les autres Classes attendront la résolution des Départements auxquels ils appartiennent.

II. Tout Gentilhomme qui nous aura servis d'une manière exacte & irréprochable, sera pour récompense élevé à un Grade de plus, en recevant son congé, s'il a été plus d'un an dans le Grade où il se trouve lors de son congé. Cela regarde ceux qui demandent à n'être plus employés dans aucune affaire : mais pour ceux qui voudront quitter le Service Militaire pour passer dans le Civil, s'il y a vacance, on les avancera de même, en les employant, après avoir examiné s'ils ont été trois ans dans un même Grade ; savoir dans celui où ils se trouvent lorsqu'ils embrassent l'Etat Civil, ou autre quelconque à notre Service.

teres sur une Lettre le nom de l'Impératrice , seroit dans le cas d'être puni sévèrement.

On ne rapporte ces détails minutieux , qu'afin de faire connoître l'étendue du pouvoir despotique des Souverains de Russie.

La Noblesse n'ose approcher du Trône qu'en tremblant. La plus petite intrigue suffit pour l'envoyer en exil en Sibérie , & ses biens confisqués rendent toute une Famille victime de l'adresse du Courtisan. Etant à Saint-Petersbourg , je me trouvai chez un Etranger , homme en place. Curieux de m'instruire , je demandai si le Prince Iwan étoit mort ou en vie : on me répondit tout doucement à

III. Quiconque aura été pendant quelque temps hors du Service , ou ayant quitté l'Etat Militaire , aura embrassé le Civil ou autre dans notre Service , & voudra rentrer dans le Service Militaire , il y fera reçu , s'il en est reconnu digne , dans le même rang où il se trouva , en changeant son titre en celui de Grade Militaire : mais si tous ceux-là sont déjà avancés , alors celui qui rentre dans le Service Militaire pourra compter son ancienneté du jour qu'il y fera rentré ; ce que nous établissons , afin que ceux qui servent en reçoivent de l'utilité & de l'avantage sur ceux qui ne servent pas. De même si quelqu'un ayant eu son congé après avoir servi dans l'Etat Civil , veut par la suite rentrer dans le même Etat Civil , ou dans quelqu'autre , excepté le Militaire , on agira à son égard suivant la teneur de cet Article , à l'exception du changement de titre.

IV. Si quelqu'un , après avoir quitté notre Service , souhaite d'aller dans les autres Etats de l'Europe , notre College des Affaires Etrangères lui donnera sans obstacle les Passeports nécessaires , en lui faisant promettre que lorsque les Affaires l'exigeront , il retournera dans sa Patrie , comme tous les Gentilshommes qui sont sortis de notre Empire , dès qu'on aura fait à ce sujet la publication nécessaire. Dans ce cas-là chacun est obligé d'exécuter notre volonté avec toute la promptitude possible , sous peine du sequestre de ses biens.

V. Les Gentilshommes Russes qui auront été au Service des autres Souverains de l'Europe , peuvent , étant de retour dans leur Patrie , entrer à notre Service , suivant leur volonté & leur capacité , s'il y a vacance : savoir ceux qui auront été au Service des Têtes Couronnées , dans le même rang dont ils produiront les Patentes ; & ceux qui auront servi chez les autres Puissances , avec un rang de moins , comme cela a été réglé par une Constitution antérieure , & qui est à présent observée.

VI. Comme en vertu de ce très gracieux Règlement que nous faisons , nul Gentilhomme Russe ne fera plus obligé de servir contre son gré , il ne sera pas non plus employé par nos Départements , en aucune Affaire des Terres , à moins qu'un besoin extraordinaire ne l'exige , & pour lors cela ne sera pas autrement ordonné que par un Commandement exprès

l'oreille , qu'on ne parloit point de ce Prince en Russie. Nous n'étions cependant que trois François dans l'appartement , & il avoit plus de trente pieds en quarré. La veille de la mort de l'Impératrice Elifabeth , on n'osoit s'informer de sa fanté. Elle étoit morte ; chacun le favoit , & l'on craignoit de s'en entretenir.

La méfiance dans laquelle on vit en Russie , & le silence absolu de la Nation , sur tout ce qui peut avoir quelque rapport au Gouvernement ou au Souverain , sont principalement fondés sur la liberté dont jouissent tous les Russes sans distinction , de crier publiquement , *Slowo Dielo* ; c'est-à-dire , je vous dénonce criminel de

signé de notre propre main. Il en fera de même de la Noblesse de Smolensko. Pareillement il a été réglé par un Edit de Pierre Ier , qu'à Pétersbourg & à Moscou il y auroit au Sénat & à son Comptoir un certain nombre de personnes prises d'entre les Gentilshommes congédiés du Service , pour tous les besoins qui peuvent survenir. Nous ordonnons que dorénavant il y aura au Sénat trente personnes , & à son Comptoir vingt , lesquelles seront relevées chaque année. C'est pourquoi la Chambre Héraldique fera tous les ans la répartition proportionnellement des Gentilshommes qui demeurent dans les Gouvernements , & non de ceux qui sont employés au Service ; cependant sans désigner personne nommément : mais les Gentilshommes eux-mêmes feront l'élection entr'eux dans les Gouvernements & Provinces , & déclareront seulement aux Chancelleries , qui est celui qui aura été élu , afin qu'elles puissent en faire leur rapport à la Chambre Héraldique , & expédier l'Elu.

VII. Quoique par notre présente très gracieuse Constitution , tous les Gentilshommes Russes , excepté les Odnodwortzy , jouiront pour toujours de la liberté , cependant notre attention paternelle envers eux va encore plus loin , s'étendant à leurs enfants en bas âge , lesquels nous ordonnons que depuis à présent uniquement , pour en être informés , ils soient déclarés à l'âge de douze ans à la Chambre Héraldique , dans les Gouvernements , Provinces & Villes là où il fera plus avantageux & plus commode à chacun. En même-temps on s'informerá de leurs peres & meres , & autres parents entre les mains de qui ils seront , de ce qu'on leur aura fait apprendre jusqu'à l'âge de douze ans , & où ils veulent leur faire continuer leurs Etudes. Si c'est dans notre Empire , dans les différentes Ecoles établies à nos dépens , ou dans les autres Etats de l'Europe , ou dans leurs propres maisons , par des Maîtres savants & habiles , si les moyens des parents le leur permettent. Mais afin que personne , malgré notre défense expresse , n'ait la témérité d'élever ses enfants sans les instruire dans les Sciences convenables à la Noblesse , nous ordonnons , sous peine de notre indignation , à tous les Gentilshommes qui n'ont pas plus de mille Payfans , de déclarer leurs enfants directement à notre Corps des Cadets , où on leur enseignera avec le plus grand soin , tout ce qui appartient à l'instruction de la Noblesse ; & après la fin des

lese-Majesté en paroles & en actions. Alors tous les assistants sont obligés d'arrêter celui qui est dénoncé. Un pere se prête à arrêter son fils , le fils son pere , & la Nature gémit dans le silence. L'accusé & le dénonciateur sont d'abord conduits en prison , & ensuite à Saint-Petersbourg , où ils sont jugés par la Chancellerie secrete.

Ce Tribunal , composé de quelques Ministres choisis par le Souverain , livre à la merci de leur haine la vie & la fortune de toutes les Familles. Cette Jurisdiction est si odieuse , qu'un Sujet indifférent à ces Suppôts de la tyrannie , est souvent jugé criminel , lors même que le dénonciateur ne peut apporter de preuves certaines du crime de l'accusé , ainsi que dans le cas où le dénonciateur répond

Etudes , on les en fera sortir chacun selon son mérite , en lui donnant un Grade pour récompense ; après quoi chacun peut s'engager & servir selon ce qui a été dit ci dessus.

VIII. On ne donnera pas le congé aux Gentilshommes qui sont actuellement dans notre Service Militaire , comme Soldats , & dans d'autres rangs inférieurs à celui d'Officier , & qui n'ont pas encore l'ancienneté requise pour être Officiers , à moins qu'ils n'ayent été plus de douze ans dans le Service Militaire : alors ils pourront obtenir leur congé.

IX. Mais comme nous constituons notre présent très gracieux Règlement , pour être dans tous les temps à perpétuité , une Loi fondamentale & immuable , ainsi nous assurons sur notre parole Impériale , de la maniere la plus solennelle , que nous maintiendrons ceci pour toujours sacré & inviolable , dans le sens qui y est exprimé , & dans les privileges ; & nos légitimes héritiers qui seront nos successeurs , ne pourront rien faire qui puisse y déroger en quoi que ce soit ; car nous regardons le maintien inviolable de notre présente Constitution comme le plus ferme appui du Trône Souverain de toutes les Russies. D'un autre côté nous espérons que toute la Noblesse Russe étant sensible à de si grands bienfaits de notre part envers eux & leur postérité , ils seront excités par la fidelité & le zele qu'ils nous doivent comme nos Sujets , à ne pas avoir d'éloignement pour le Service , & à ne pas se cacher pour l'éviter ; mais à s'y engager avec émulation & volontairement , & à s'y conduire de tout leur pouvoir honorablement & sans reproche , aussi-bien qu'à instruire avec soin & application leurs enfants , de toutes les Sciences convenables ; car tous ceux qui plongés dans la paresse & l'oïveté n'ayant été dans aucun genre de Service dans aucun Pays , n'instruiront pas leurs enfants dans les Sciences utiles à leur Patrie , seront regardés comme des gens sans zele pour le bien public , & par conséquent dignes du plus haut mépris , & ne seront pas soufferts ni à notre Cour ni dans les Assemblées & Solemnités publiques. Donnée à Saint-Petersbourg le 18 Février 1762.

sur ses épaules du crime de l'accusé ; c'est-à-dire qu'il s'oblige à recevoir le knout (1). S'il le supporte sans se rétracter, l'accusé est jugé coupable, digne de mort, & une partie de ses biens est confisquée au profit du dénonciateur. Si des circonstances extraordinaires démontrent que l'accusé est innocent, le dénonciateur est puni une seconde fois. Il l'est aussi, mais une fois seulement, lorsque n'ayant pas demandé à être admis à la preuve du knout, il ne peut pas prouver le crime de celui qu'il dénonce.

Dans cette Jurisdiction la tyrannie ne s'est proposé que de jouir de la liberté de factifier au Despote tous ceux qui lui sont suspects. Il étoit alors nécessaire que le crime du délateur ne fût point puni de mort, & que le supplice du knout fût toujours adouci à son égard.

La Noblesse ainsi asservie sous le joug de l'esclavage le plus affreux, en fait sentir le contre-coup à tout le Peuple : il est son Esclave, ou celui du Souverain & des Vaivodes qui le représentent.

On distingue en Russie deux sortes d'Esclaves parmi le Peuple : les uns appartiennent au Souverain, & les autres à la Noblesse. Les premiers ne payent le tribut qu'à l'Impératrice, & les autres au Souverain & à leur Seigneur. Les Nobles comptent leurs richesses par le nombre des Payfans qui leur appartiennent. Les Esclaves de la Couronne payent au Trésor Royal cent dix kopykkes, ou cinq livres dix sous de notre argent, & les autres trois livres dix sous à la Couronne (2). Les Seigneurs imposent la taxe qu'ils jugent à propos sur leurs Esclaves, & leur enlèvent même quelquefois la petite fortune qu'ils ont pu acquérir par leurs talents. Si ces Esclaves ne gagnent pas assez par la culture des terres & leur industrie, pour payer

---

(1) Voyez l'Article des Supplices.

(2) On éclaircira l'Article des Impôts dans celui des revenus de la Russie.

le Seigneur, il leur permet de se louer aux Marchands, aux Etrangers, ou aux autres personnes qui n'ont pas d'Esclaves. Il leur donne à ce sujet un passeport pour quelques années seulement. L'Esclave est obligé de remettre chaque année ses gages à son Seigneur, qui lui laisse ce qu'il juge à propos.

Les Seigneurs vendent leurs Esclaves comme on vend ailleurs les bestiaux. Ils choisissent parmi eux le nombre de Domestiques dont ils ont besoin : ils les traitent très durement. Ils n'ont point civilement droit de vie ni de mort sur leurs Domestiques ni sur leurs autres Esclaves ; mais ayant le droit de les punir des batoques, ils les font châtier de façon que par le fait ils acquierent moralement le droit de les punir de mort.

Dans les cas graves, un Seigneur doit, suivant la Loi, traduire son Esclave aux Tribunaux ordinaires, pour y être jugé. En 1761 le Sénat rendit une Ordonnance, par laquelle tous les Seigneurs ont la permission d'envoyer aux Mines tous les Esclaves dont ils sont mécontents ; mais les Seigneurs préfèrent & préféreront toujours de les châtier, & de les conserver.

C'est ce Peuple assujetti par l'esclavage que gouverne l'Impératrice d'Anhalt-Zerbst. Génie vaste, elle connoît le vice d'un pareil Gouvernement, & ne s'occupe qu'à le réformer. Sans doute qu'elle ne se bornera pas à accorder la liberté à la Noblesse, & que tous ses Sujets jouiront de la même faveur. L'humanité la réclame, & la politique même la demande. La Russie sans cela ne présenteroit qu'un Gouvernement féodal, qui, considéré sous ce seul point de vue, multiplieroit les petits Tyrans, & détruiroit toute Puissance Souveraine. Heureuse la Nation, si elle sent le bonheur d'être gouvernée par un tel Maître ! Toutes ses démarches tendent au bonheur de ce Peuple, qui touchoit sous Pierre III au moment de rentrer dans son premier état de barbarie. Elle fait

élever un Monument à Pierre I<sup>er</sup>, pour perpétuer à la postérité la mémoire de ce grand Homme : elle porte l'encouragement dans les Sciences , dans les Arts , dans toutes les parties de l'administration ; & elle montre à cette même Nation , qu'elle seule étoit digne de régner sur le Trône de Pierre I<sup>er</sup>.

